



9 août 2021

Chères lectrices et lecteurs

Depuis le 9 août, dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales, l'entrée dans vos médiathèques du réseau des Monts du pilat est conditionnée par la présentation du pass sanitaire.

La présentation d'un des documents suivants sera donc requise :

- Le certificat de test négatif de moins de 72 heures (tests RT-PCR, antigéniques et auto-tests supervisés)
- Un justificatif du statut vaccinal – schéma vaccinal complet
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19

A défaut de présentation de l'un de ces documents, l'accès à l'établissement sera refusé, sauf pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination.

Dans le cas où vous ne pourriez présenter l'un de ces documents des organisations près de vos bibliothèques vous permettront de rendre vos documents et la réservation en ligne sera toujours possible sur notre site internet [www.mediathèques-montsdupilat.fr](http://www.mediathèques-montsdupilat.fr), des récupérations de documents pourront être mise en place sous forme de drive. Vous pouvez vous renseigner en passant par la messagerie [mediatheque@cc-montsdupilat.fr](mailto:mediatheque@cc-montsdupilat.fr).